



Le Pacte vert européen : une urgence climatique et, peut-être, un pas vers la transition juste

Lydie Gaudier ■ Mai 2020

Le Pacte vert européen - *European Green Deal* - a été présenté par la Commission européenne le 19 décembre 2019.

Son intitulé fait référence au *New Deal* mis en place par le Président Roosevelt pour lutter contre les effets de la grande dépression aux Etats-Unis entre 1933 et 1938.

Il vise à faire de l'Union européenne, le premier continent climatiquement neutre à l'horizon 2050. Par ce biais, la Commission entend moderniser son économie et améliorer sa compétitivité face aux défis globaux auxquels elle est confrontée.

Améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources est d'autant plus stratégique pour l'Union qu'elle est très dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en matières premières.

L'objectif social n'est pas non plus exclu puisqu'un des objectifs du Pacte vert est « de ne laisser personne de côté » et de garantir que la transition soit juste et équitable.

S'agissant d'une feuille de route, le Pacte vert doit être opérationnalisé selon un calendrier précis s'étendant, en principe, jusque fin 2021 au niveau d'un ensemble de politiques.

La première étape est l'adoption d'une « Loi climat » européenne. Celle-ci a été présentée le 4 mars 2020. Elle vise à rendre contraignant l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et à garantir que toutes les politiques de l'UE, ainsi que tous les secteurs économiques, contribuent à l'objectif de neutralité climatique. Une position commune devra être trouvée avant le Sommet de Glasgow (COP 26) qui a été reporté en 2021 en raison de la crise de la Covid-19.

La Commission souhaite également augmenter son ambition pour atteindre au minimum 50 %, voire 55 % de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Cet objectif a été approuvé par l'ensemble des Etats membres à l'exception de la Pologne.

Parallèlement, une consultation publique sur le Pacte vert européen a été organisée afin de permettre aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux parties prenantes de donner leur avis, d'échanger des informations et de proposer des solutions permettant de concrétiser l'ambition. Cette consultation s'est clôturée le 23 juin : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12265/public-consultation>.

Des avancées...

Parmi les nouvelles initiatives politiques prévues par le Pacte vert figurent :

- La réforme du système d'échange de quotas d'émission en vue de garantir une tarification du carbone réellement incitative.
- L'adoption d'un mécanisme d'ajustement aux frontières afin d'éviter les fuites de carbone c'est-à-dire la délocalisation de productions industrielles polluantes vers des pays où la réglementation environnementale est moins stricte.
- Une stratégie plus ambitieuse en matière d'adaptation aux conséquences du changement climatique.
- Un approvisionnement énergétique propre, abordable et sûr.
- La lutte contre la précarité énergétique.
- L'adoption d'un plan d'action en faveur de l'économie circulaire et d'une nouvelle stratégie industrielle pour une Europe verte et numérique.
- L'accélération de la transition vers une mobilité durable et intelligente.
- La conception d'un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement « De la ferme à la table ».
- La préservation et le rétablissement des écosystèmes et de la biodiversité.
- Un plan d'action « zéro pollution » pour l'air, l'eau et les sols et une stratégie durable dans le domaine des produits chimiques afin de garantir un environnement sans substances toxiques.

La Commission estime au minimum que pour atteindre les objectifs actuels en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, des investissements annuels supplémentaires de quelque 260 milliards €, soit environ 1,5 % du PIB de 2018 de l'Union, seront nécessaires.

Un montage financier complexe basé la réorientation du budget de l'Union au titre de ses différents fonds et programmes (programme InvestUE et fonds structurels), l'octroi de facilités d'emprunt par la Banque européenne d'Investissement (BEI) visant à exercer un levier sur les financements privés sont proposés ainsi qu'un appel au verdissement des budgets des Etats membres.

La nouveauté réside dans la création d'un mécanisme pour la transition juste basé notamment sur la création d'un fonds spécifique dans le budget de l'Union. Les financements cibleront les régions et les secteurs les plus affectés par la transition. Il s'agira notamment d'ouvrir l'accès des citoyens et des travailleurs les plus vulnérables à la transition à des programmes de reconversion professionnelle, à des emplois dans de nouveaux secteurs économiques ou à des logements économes en énergie.

Enfin, sachant que l'Union européenne ne représente que 10,3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, elle se propose d'être le chef de file des négociations internationales pour augmenter le niveau de l'ambition des autres grands émetteurs, sans quoi son action restera négligeable.

... Et des obstacles

Le Pacte vert européen est à la fois une bonne nouvelle et une nécessité pour mettre l'Europe en capacité de respecter les objectifs de l'Accord de Paris et pour tenter d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre dont la trajectoire actuelle mène à une situation dramatique de 3,2°C de réchauffement.

Néanmoins, il se heurte à un certain nombre d'obstacles. Atteindre une société zéro carbone nécessite des changements profonds et structurels dans tous les secteurs de la société et donc une transformation profonde. Au-delà de sa volonté et de son discours, il apparaît que la nouvelle Commission n'opère pas une vraie rupture par rapport au modèle économique néolibéral basé sur la croissance et l'austérité budgétaire.

La première inquiétude est financière. Le montage proposé par la Commission risque d'être largement insuffisant pour atteindre les 7,5% annuel de réduction des émissions nécessaire d'ici 2030, d'autant plus qu'il compte sur l'effet multiplicateur des subventions et des prêts européens pour mobiliser l'investissement privé que la crise actuelle du Covid-19 pourrait compromettre.

Même si la Commission prévoit un renforcement du système d'échange de quotas d'émissions afin de provoquer un impact réel sur la réorientation des investissements, il n'en reste pas moins que les entreprises les plus prospères seront toujours en capacité de vivre avec un prix du carbone plus cher qui risque d'être répercuté sur les consommateurs. Du point de vue syndical, le renforcement de la réglementation reste le moyen le plus sûr et le plus équitable pour aborder une transformation rapide. Des incitants économiques peuvent se justifier, mais si l'on veut atteindre rapidement des résultats probants il est plus que nécessaire de fixer des normes.

La Commission ne peut pas non plus tenir un discours ambitieux d'un côté, tout en continuant à subsidier l'industrie fossile ou à passer des accords de commerce internationaux en contradiction avec ses objectifs climatiques tel que l'accord UE-Mercosur. La cohérence des politiques doit devenir une priorité.

Par ailleurs, bien que la Commission affirme que la reconversion des travailleurs et le développement des compétences, l'emploi, la justice sociale seront les éléments centraux des politiques menées, la manière dont ces aspects seront opérationnalisés reste floue même si le texte mentionne explicitement l'importance du dialogue social, de la transition juste et compte lutter contre la précarité énergétique. Si l'ambition climatique de la Commission montre des faiblesses, son ambition sociale est également insuffisante et ne protège pas ces citoyens.

La neutralité carbone en 2050 est un objectif louable mais néanmoins insuffisant sachant que la neutralité carbone en 2050 doit être atteinte globalement et pas seulement au niveau du continent européen.

Perspectives

Que ce soit dans les secteurs en reconversion ou dans les nouveaux secteurs d'emplois, l'Union européenne doit s'équiper d'une stratégie visant à garantir, d'une part, la conservation d'un maximum d'emplois et, d'autre part, la création de millions d'emplois de qualité dans une économie régénérative et respectueuse des limites planétaires et humaines.

Elle se doit de changer son modèle de développement. La croissance du PIB ne résout pas tous les problèmes. L'épisode que nous vivons le révèle douloureusement. Le bien-être des habitants et des travailleurs, la santé, la sécurité, la prévention, le principe de précaution, le respect de notre planète, de ses limites (environnement, ressources) doivent être, selon nous, les objectifs premiers.

Un système d'indicateurs sociaux et environnementaux doit impérativement être mis en place.

Les politiques environnementales et climatiques peuvent et doivent être une opportunité majeure pour réduire, en Europe, les inégalités et la pauvreté.

Du point de vue syndical, la mise en place d'un pacte finance-climat est nécessaire afin de financer cette transition juste.

Le corollaire indispensable sera de modifier les règles budgétaires européennes et sortir ainsi les investissements publics « verts » des contraintes actuelles.

Enfin, il s'agit surtout que la crise actuelle de la Covid-19 ne soit pas un frein à la mise en œuvre du Pacte vert mais au contraire un argument pour sa mise en œuvre. Et de ce point de vue, la Pologne mais aussi la Flandre, dont l'économie est basée en grande partie sur la pétrochimie, freinent des quatre fers.